

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Villenauxe-la-Grande

SEANCE DU 10 MARS 2017

Date de la convocation : 02 mars 2017

Date d'affichage : 15 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix mars à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Paul BUJAR, maire.

Présents : Catherine ABT, Paul BUJAR, Barbara CARPANESE, François COLIN, Valérie DONGO, Eddie FRANCOIS, Bernadette GARNIER, Elise GRAMMAIRE, Alain GUERIN, Francis GUILLOT, Patrice JOSSET, Nicole JOZY, Bernard LAMORIL, Nicole LEGRAS, Sylvie LEREDOTTE, Jean Yves MATHIAS, Christian POIRETTE, Vincent SERRIER, Jean Louis WAIBEL

Représentés : Anne CAYN par Catherine ABT, Christophe DHAM par François COLIN, Jean Claude ROUSSEL par Paul BUJAR

Absents : Damien GUERINOT

Secrétaire : Madame Nicole JOZY

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Approbation des comptes de gestion de la Commune et des Services Eau et Assainissement					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19+3	21	0	0	1 M. Waibel

Le Conseil Municipal a déclaré que les comptes de gestion de la Commune et des Services Eau et Assainissement dressés par Madame le Receveur n'appelaient ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation des comptes administratifs de la Commune et des Services Eau et Assainissement					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19+3	20	0	0	2 M. Bujar M. Waibel

Mme Bernadette GARNIER, Maire-Adjoint Rapporteur a lu les projets de délibération concernant les différents comptes administratifs de la Commune avant de solliciter l'approbation des conseillers municipaux.

Pour la circonstance, M. le Maire a quitté la salle du conseil municipal. M. Waibel n'a pas pris part au vote.

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	1 868 775.77 €	2 432 078.36 €	563 302.59 €
INVESTISSEMENT	983 804.69 €	686 965.79 €	-296 838.90 €
R.A.R. INVESTISSEMENT	89 000.00 €	106 785.00 €	17 785.00 €

SERVICE EAU	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	289 048.10 €	457 770.26 €	168 722.16 €
INVESTISSEMENT	114 723.35 €	83 109.54 €	-296 838.90 €
R.A.R. INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €

SERVICE ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	211 241.70 €	309 246.41 €	98 004.71 €
INVESTISSEMENT	12 894.06 €	144 141.91 €	131 247.85 €
R.A.R. INVESTISSEMENT	115 000.00 €	73 000.00 €	-42 000.00 €

Affectation du résultat d'exploitation des budgets Commune - Eau et Assainissement

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	19+3	21	0	0	1 M. Waibel

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats d'exploitation de la façon suivante :

	Excédent de fonctionnement 2016	Affectation en Investissement	Report en fonctionnement
COMMUNE	563 302.59 €	279 053.90 €	284 248.69 €
Service EAU	168 722.16 €	31 613.81 €	137 108.35 €
Service ASSAINISSEMENT	98 004.71 €	0.00 €	98 004.71 €

Annulation de dettes-créances éteintes par jugement du Tribunal d'Instance

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	19+3	15	7	0	0

Mme GARNIER a informé les membres du Conseil municipal de la décision du Tribunal d'Instance de Troyes « d'effacer » la dette d'un usager au détriment de la collectivité.

Les Elus ont réaffecté les recettes non perçues au compte 6542 « Créances éteintes » des budgets concernés (une décision de justice ne pouvant pas être contestée par le conseil municipal).

Position de la commune concernant le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Nogentais

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19+3	22	0	0	0

M. le Maire informe l'Assemblée que la loi ALUR prévoit un transfert automatique de la compétence PLU des communes aux établissements publics de coopération intercommunale. Ce transfert automatique est effectif au 27 mars 2017.

Avant cette date, le conseil municipal peut s'opposer à ce transfert si au moins 25 % des communes représentent au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération.

M. le Maire a fait part que le conseil communautaire de la communauté de communes du Nogentais ne souhaitait pas prendre la compétence.

Par conséquent, le conseil municipal a choisi de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Nogentais.

Annulation de la vente d'un terrain communal à l'entreprise PMGI

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19+3	22	0	0	0

La société 2 PI (anciennement dénommée PMGI) avait envisagé d'étendre ses installations sur un terrain communal jouxtant le bâtiment de production et avait manifesté l'intention de l'acquérir (parcelle AH 143).

La vente consentie par la commune ne s'est pas concrétisée.

M. le Maire a évoqué les problèmes rencontrés par l'entreprise 2PI et ses démarches infructueuses pour régulariser la cession du terrain.

M. Mathias a mis en cause la fiabilité du Responsable et les problèmes récurrents de l'entreprise.

En conséquence, le conseil municipal a décidé d'annuler les effets de sa délibération du 1^{er} octobre 2010 pour disposer du terrain et satisfaire, éventuellement, une nouvelle demande.

Renouvellement de la convention pour la réalisation de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'eau

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19+3	22	0	0	0

Le conseil municipal a décidé de renouveler la convention pour la mission d'assistance technique en assainissement collectif. Le montant de la rémunération est fixé pour 2017 à 928.55 €.

Installation du WIFI dans les écoles Maternelle et Primaire

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	19+3	19	1	2	0

M. Mathias a rendu compte de ses différentes démarches auprès des prestataires pour équiper les écoles maternelle et primaire de bornes nécessaires à l'utilisation de la technologie informatique (accès internet en tous points de l'école, utilisation de tablettes et de tableaux réactifs).

M. Lamoril a demandé des précisions sur les équipements dont disposent les écoles et sur les échéances concernant les équipements à venir nécessitant l'utilisation du WIFI.

M. Mathias a répondu que dans l'immédiat le dispositif permettrait d'utiliser l'unique ordinateur affecté pour l'ensemble des classes. Que de nouveaux équipements pourraient être acquis au cours des prochaines années.

Mme Abt a informé l'assemblée de sa démarche auprès d'un prestataire, confortant le devis présenté.

M. Waibel a fait une observation sur le montant du seul devis présenté par le prestataire.

M. Mathias a répondu que le devis présenté était comparable à d'autres propositions.

Le conseil municipal a adopté les deux devis d'EDC Informatique d'un montant de 5 752.82 € pour le matériel et 2 040 € pour le paramétrage des bornes.

Désignation d'un représentant au SITS de Romilly sur Seine

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	19+3	22	0	0	0

Le conseil municipal désigne M. François COLIN, délégué titulaire au SITS de Romilly sur Seine pour remplacer Mme Sonia CHARLIGNY, démissionnaire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45 .

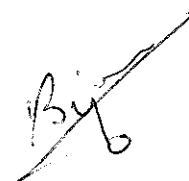
Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance

Le maire,



Nicole JOZY



P. BUJAR